

# CANDIDATURE A L'ORGANISATION DES ETAPES DE COUPES D'EUROPE ET CHAMPIONNAT D'EUROPE

## SAISON 2024

Le Département Compétition de la Fédération ouvre les candidatures à l'organisation des Coupes d'Europe et des Championnats d'Europe pour la saison 2024.

Les candidatures des Coupes d'Europe organisées en France sont étudiées par le département compétition de la Fédération. Une fois les candidatures validées côté département compétition, un dossier IFSC Europe sera à constituer pour envoi à l'IFSC Europe.

Les candidatures sont validées ensuite par l'IFSC Europe.

Les candidatures sont ouvertes à l'ensemble des disciplines difficulté, vitesse, bloc, et pour toutes les catégories.

Les dossiers de candidature accompagnés des pièces annexes obligatoires sont à envoyer par courriel à Émilie Gheux ([e.gheux@ffme.fr](mailto:e.gheux@ffme.fr)) avant le **03 avril 2023**

Le département compétition et l'IFSC Europe pourront demander des informations complémentaires nécessaires à l'évaluation de la candidature.

**Date limite de dépôt : 03 avril 2023**

## CONSTITUTION DE LA CANDIDATURE

<p>Pièces à fournir</p> <p><b>OBLIGATOIRES</b></p>	<p>Lettre de candidature officielle</p> <p>Coordonnées de la personne en charge de la candidature pour le COL (prénom, nom, adresse courriel et numéro de téléphone)</p> <p>Dossier de présentation (voir ci-dessous)</p> <p>Budget prévisionnel (cf annexe 1)</p> <p>Avis du Comité Territorial (courrier ou courriel)</p> <p>Avis de la Ligue (courrier ou courriel)</p>
<p>Contenus du dossier de présentation</p>	<p>Nature de la/les compétition(s) souhaitée(s)</p> <p>Dates souhaitées (2 choix possibles), conformément au calendrier IFSC Europe prévisionnel (TBD)</p> <p>Catégories souhaitées</p> <p>Expériences passées</p> <p>Présentation de la structure d'escalade (aire de compétition et d'isolement/échauffement),</p> <p>Capacité d'accueil spectateurs,</p> <p>Situation géographique et facilité d'accès, possibilité d'hébergement ...</p> <p>Eventuellement lettres de soutien des collectivités locales</p>
<p>Références réglementaires</p>	<p>IFSC Europe rules : <a href="https://cdn.ifsc-climbing.org/images/Website/IFSC-Europe-Rules-2022_220415-v3.pdf">https://cdn.ifsc-climbing.org/images/Website/IFSC-Europe-Rules-2022_220415-v3.pdf</a></p>

## AGENDA

17 mars 2023	Ouverture des candidatures
03 avril 2023	Date limite de retour des dossiers
03 au 14 avril 2023	Echanges avec les organisateurs candidats Annonce des premières candidatures retenues par la FFME
15 avril 2023	Confirmation des dernières candidatures retenues par la FFME Envoi des candidatures à l'IFSC Europe par la FFME

## PRISES EN CHARGE DES GRANDES LIGNES BUDGETAIRES

<b>CHARGES Coupe Europe</b>	<b>COL</b>	<b>FFME</b>	<b>IFSC Europe</b>
Droit de calendrier IFSC Europe (500€)	V		
Préparation et restitution de la SAE (démontage des prises, remontage des voies/blocs, location des nacelles)	V		
Aménagement de la salle (son, lumières, grand écran) accueil du public	V		
Président/présidente de Jury (frais et indemnités)		V	
Juges de voie ou de bloc (frais)	V		
Chef ouvrier (frais et indemnités)	V		
Equipe d'ouverture des voies ou des blocs (frais et rémunérations)	V		
Commentateur/commentatrice salle (frais et rémunération)	V		
Cadres techniques nationaux (frais et rémunérations)		V	
Primes de résultat athlètes seniors (facultatif)	V		
Dossards, médailles (ou trophées pour les coupes)		V	V
<b>PRODUITS</b>	<b>COL</b>	<b>FFME</b>	<b>IFSC Europe</b>
Droits d'inscription des compétiteurs/compétitrices	V		V

**Note** : A ce jour les droits d'inscription sont à 25€/compétiteurs (20€ pour le COL ; 5€ pour l'IFSC Europe)